



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2025

CONVOCATION

Date : 19/03/2025

Envoi le : 26/03/2025

Publication le : 26/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 1^{er} avril à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice :	29
Présents :	23
Absents :	06
Pouvoirs :	05
Votants :	28

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET,
Messieurs Alain SELLIER, Éric VERHILLE, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

Conseillers municipaux :

Mesdames Danielle PLOQUIN, Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,
Messieurs Daniel PERRICHOT, Jean-Marc CHATEAU, Olivier DOUSSET, Antoine MAQUIN, Pascal NOYAU, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, Éric GUILMET, François BOUGAULT,

Absents excusés :

Mesdames Odile RITOURET, Hélène ODENT, Renata MOREIRA ROCHA,
Messieurs Pascal ARRAGAIN, Erick MORCHOISNE, Michel THUSSEAUD.

Absents :

Madame /
Monsieur /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Madame Odile RITOURET avait donné pouvoir à Madame Sylviane FORTUN.

Monsieur Pascal ARRAGAIN avait donné pouvoir à Monsieur Olivier DOUSSET.

Madame Hélène ODENT avait donné pouvoir à Monsieur Michel HIRTZ.

Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir à Monsieur Gilles FERRAND.

Monsieur Erick MORCHOISNE avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.

Secrétaire de séance :

Madame Sylviane FORTUN



Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20250401-DEL_01042025_04-DE



DEL N°01/04/2025-04 BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES - ANNÉE 2024.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, introduit par la loi n° 95-127 du 8 février 1995, le Conseil Municipal de toute commune de plus de 2 000 habitants doit prendre acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées sur le territoire de la commune, annexé au Compte Administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PREND ACTE, comme exposé ci-dessous, du bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2024 de la ville de Luynes :

➤ **État des cessions foncières 2024 : État néant.**

➤ **Acquisition foncière 2024 :**

Délibération du CM	Parcelles	Prix	Acte notarié signé le
26/09/2023	BE 34 Les Verdiers (26a18ca)	2 000 €	10/11/2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Sylviane FORTUN,
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le **03 AVR. 2025**
Et sa publication le site internet de la commune le : **03 AVR. 2025**
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20250401-DEL_01042025_04-DE

